



FOYERS RURAUX CHARENTE MARITIME

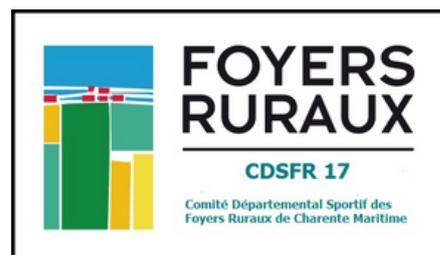
EN ROUTE VERS LE MONDE D'APRÈS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2025

Fédération Départementale
Comité Départemental Sportif
Foyers ruraux de Charente Maritime



Samedi 22 mars 2025
Gémozac - Salle des fêtes



Samedi 22 mars 2025 - Ordre du jour - Horaires

Le matin :

- 8h30 Accueil et émargement
 - 9h00 Remerciements, accueil du Foyer de Gémozac
 - De 9h15 à 10h45 :
 - > Approbation des comptes rendus des AG organisées en 2024
 - > Rapports moraux FDFR 17 et CDSFR 17
 - > Rapports d'activités FDFR 17 et CDSFR 17
 - > Election du Conseil Fédéral et du Comité d'Etude de Projet
 - > Pause : 1/4 heure pour se détendre
 - De 10h45 à 12h15 : Ateliers participatifs
- “ Des idées, au lancement de nos projets en cours, agissons ensemble !”**

12h15 : pause repas



L'après-midi :

- De 13h30 à 14h15 :
 - > orientations 2025 FDFR17
 - > prévisionnel 2025 FDFR 17
 - > nouvelle tarification des adhésions saison 2026/2027
 - > orientations 2025 CDSFR 17
 - > prévisionnel 2025 CDSFR 17
- 14h15 : projection vidéos
- 14h30 : résultats des votes - remerciements - clôture

15h00 : fin de séance

Modalités de vote

**LES VOTES SE FERONT A BULLETIN SECRET
POUR LA FDFR 17 COMME POUR LE CDSFR 17.**

Qui peut voter ?

- **Pour la Fédération Départementale :**
1 Foyer --> 1 voix
- **Pour le Comité Départemental :**
Le nombre de voix de chaque foyer dépend du nombre de ses adhérents sur la saison N-1. Ce nombre est indiqué par avance sur le bulletin de vote.

Il appartient donc à chaque structure adhérente de choisir une personne pour la représenter (personne désignée comme électeur/électrice), et voter au nom de la structure. Un émargement sera demandé en début de séance.

Et si personne de notre structure ne peut participer à ces Assemblées Générales, pouvons-nous voter quand même ?

OUI : il suffit pour cela de donner pouvoir à une structure adhérente de votre secteur géographique. **Une procuration est à remplir** (voir fiche jointe à cette convocation) et à nous retourner rapidement par courrier ou par mail.

**Assemblées Générales
2025**

Fédération Départementale Foyers Ruraux 17
Comité Départemental Sportif Foyers Ruraux 17

**SAMEDI 22 MARS 2025
SALLE DES FETES - GEMOZAC**

Modalités de participation

**LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FDFR 17
ET DU CDSFR 17 SE TIENDRONT EN PRÉSENCE
DE SES MEMBRES.**

Qui peut participer aux Assemblées de la FDFR 17 et du CDSFR 17 ?

Tous les membres de nos structures adhérentes à jour de leur cotisation (année N-1 ou année N) sont invités à participer à ce temps statutaire. Et bien sûr, nos invités (qui eux ne peuvent pas voter).

Pour une participation la plus significative et la plus dynamique possible, merci d'informer vos bénévoles et les membres de votre équipe de la tenue de nos Assemblées Générales. **Le réseau, c'est agir et fabriquer en commun !**

> Pour nous organiser et nous permettre de vous accueillir le mieux possible, **l'inscription est vivement recommandée**. Nous vous prions donc de remplir le bulletin d'inscription ci-joint à cette convocation et de nous le retourner **avant le 18 mars 2025**.

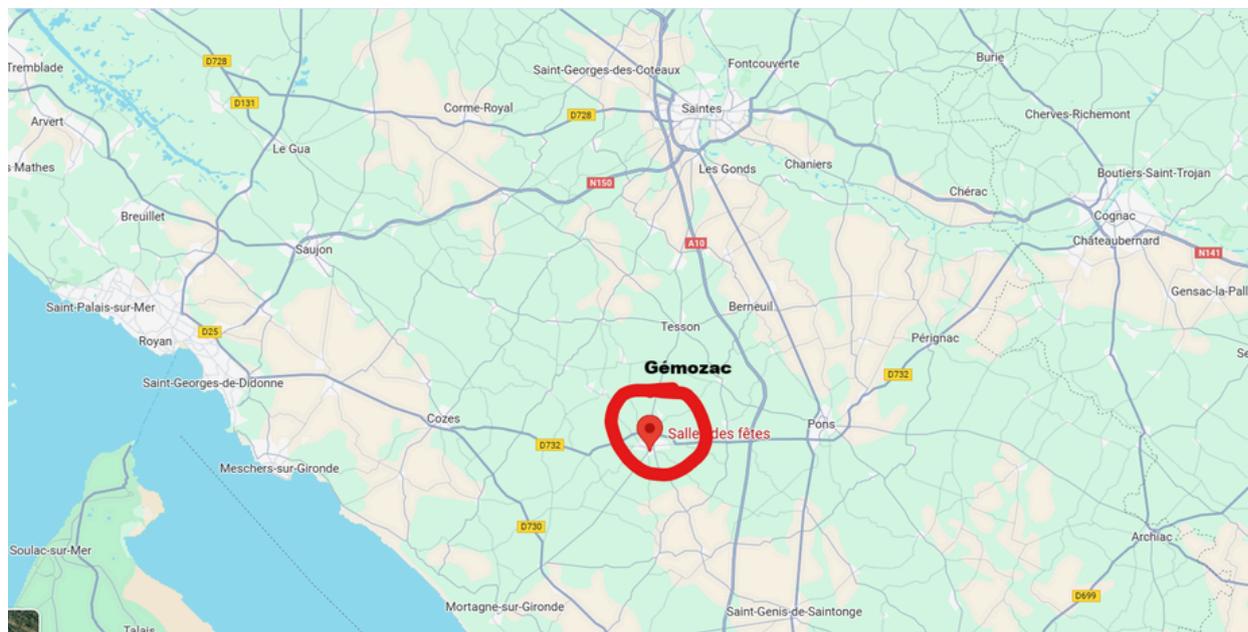
Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :
fdfr.17@mouvement-rural.org / Tél. : 05.46.33.80.07

Assemblées Générales 2025

Fédération Départementale Foyers Ruraux 17
Comité Départemental Sportif Foyers Ruraux 17

**SAMEDI 22 MARS 2025
SALLE DES FETES - GEMOZAC**

Plan du lieu d'accueil



Lieu : salle des fêtes de Gemozac
Place Albert Mossion, 17260 Gemozac





Notes

























Bulletin de participation

A nous retourner avant le 18 mars 2025

Le Foyer Rural/l'association de :

Sera présent le samedi 22 mars 2025 à Gémozac pour les AG de la FDFR 17 et du CDSFR 17 (cochez la case).

Ne sera pas présent le samedi 22 mars 2025 à Gémozac pour les AG de la FDFR 17 et du CDSFR 17 (cochez la case).

Le samedi matin uniquement (cochez la case)
Nombre de participants :

Le samedi après-midi uniquement (cochez la case)
Nombre de participants :

Toute la journée du samedi (cochez la case)
Nombre de participants :

Réservation pour le repas pris en commun et servi sur place :
(indiquez le nombre de convives)

Une participation de 14 euros par personne vous sera demandée pour le repas.

Pour notre organisation, merci de nous retourner ce coupon réponse

AVANT LE 18 mars 2025

À FDFR 17 - 42 D route de Rochefort - La Garousserie

17400 St Jean d'Angély

Ou par courriel : fdfr.17@mouvement-rural.org



Photo de Kenny Eliason sur Unsplash



Image par <https://pixabay.com/fr>